

Règlement de maison

Nous vous souhaitons la bienvenue chez nous!

Le village de la paix est un lieu de rencontre. Pour des raisons de sécurité, par respect du voisinage et pour éviter des dommages, nous vous demandons de respecter les points mentionnés ci-dessous.

Chambre: dans la maison et les chambres, le port de pantoufles est obligatoire. Il est interdit de manger dans les chambres à coucher. Les couvertures en laine ne peuvent pas être utilisées hors de la maison. Pour des activités à l'extérieur, vous pouvez demander de vieilles couvertures au concierge. Par mesure d'économie, veuillez toujours éteindre les lumières et fermer les fenêtres lorsque vous quittez la maison.

Fumer/risque d'incendie: nous vous prions, de ne fumer qu'à l'extérieur et d'utiliser les cendriers qui y sont installés. Il est défendu de fumer ou d'allumer des bougies, ou des bâtons d'encens dans les étages supérieurs et sur les balcons de la maison.

Gribouillages: si vous voulez dessiner ou communiquer quelque chose, nous vous mettons volontiers du papier et des crayons à disposition. Toutes inscriptions sur les murs ou le mobilier sont défendues. Si néanmoins cela se produisait quand-même, ils seront enlevés avec soin par notre concierge, ce qui engendrera un surcoût facturé à la personne responsable du groupe.

Nettoyage: pour faciliter le nettoyage final, nous vous conseillons de balayer chaque jour le sol (récurer la salle à manger et la cuisine). Le matériel de nettoyage, les linges de cuisine et les sacs de poubelle (officiels) sont à votre disposition. Nettoyage final selon plan. Veuillez respecter la propreté partout autour de vous.

Repos nocturne/voisinage: notre maison n'est pas aussi éloignée d'autres maisons qu'elle en a l'air. C'est pourquoi les responsables du groupe sont priés de ne pas déranger les voisins et les habitants du village par leurs activités intérieures et extérieures. A partir de **22h00**, aucune activité ne peut avoir lieu à l'extérieur.

Dommages et inventaires manquant: les dommages causés par le locataire ainsi que le matériel maquant doivent être annoncés au concierge et seront facturés au locataire au prix de rachat (valeur à neuf plus frais d'achat).

Place de parc: nous vous prions de bien vouloir parquer votre véhicule sur le parking (n° 1+2 et n° 11 à 18) en bas de la maison.